

RUES

MIGNAULT, rue

Toponymie & plans



archives
municipales

VOUS NOUS OBLIGERIEZ EN NOUS RETOURNANT

LE DOSSIER DANS LE PLUS BREF DÉLAI.

CE DOSSIER
CONTIENT
DES DOCUMENTS
ORIGINAUX.

ILS SONT CONSERVÉS DANS
LE FONDS DU SERVICE DU
GREFFE (VM6)

MIGNAULT Pierre-Basile (1854-1946)

Juriste canadien de réputation internationale, natif de Worchester, aux États-Unis. Après des études dans sa ville natale, puis au collège Sainte-Marie et à l'Université McGill de Montréal, il fut admis au barreau en 1878. Créé, en 1893, Conseil de la Reine, puis Conseil du Roi, il fut élu bâtonnier en 1906 et président du barreau canadien (province de Québec) en 1908. Après avoir professé le droit civil à l'Université McGill, il fut élevé, en 1908, au poste de juge de la Cour suprême du Canada. Il prit sa retraite en 1930 et retourna à son étude d'avocat-conseil. Il devint membre de la Société Royale en 1908; en 1935, l'Université de Paris lui décerna le titre de docteur en droit. Il a publié un "Manuel de Droit Parlementaire" (1889), un "Code de Procédure civile annoté" (1891), le "Droit paroissial" (1893), le "Droit civil canadien" (en 9 volumes), oeuvre qui le place d'emblée au rang des grands juristes contemporains.

Rue MIGNAULT

Située dans le quartier Mercier, cette voie s'étend vers le nord de la rue Léon-Derome, immédiatement à l'ouest du cimetière de l'Est.

Ainsi appelée le 15 juillet 1954, en souvenir de Pierre-Basile Mignault (1854-1946), juriste canadien de réputation internationale, natif de Worcester, aux Etats-Unis.

Après des études dans sa ville natale, puis au collège Ste-Marie et à l'Université McGill de Montréal, il fut admis au barreau en 1878. Créé, en 1893, Conseil de la Reine, puis Conseil du Roi, il fut élu bâtonnier en 1906 et président du barreau canadien (province de Québec) en 1908. Après avoir professé le droit civil à l'Université McGill, il fut élevé, en 1908, au poste de juge de la Cour suprême du Canada. Il prit sa retraite en 1930 et retourna à son étude d'avocat-conseil. Il devint membre de la Société Royale en 1908; en 1935, l'Université de Paris lui décerna le titre de docteur en droit. Il a publié un "Manuel de Droit Parlementaire" (1889), un "Code de procédure civile annoté" (1891), le "Droit paroissial" (1893), le "Droit civil canadien" (en 9 volumes), oeuvre qui le place d'emblée au rang des grands juristes contemporains.

cf. Encyclopédie Grolier.

~~Le 10 septembre 1956, le Conseil décidait de donner le nom~~

ARCHIVES MUNICIPALES

MONTRÉAL

MUNICIPAL ARCHIVES

⑤ 30 sept. 1954

Le 10 septembre 1956, le Conseil décidait de donner le nom de rue Mignault à la voie située immédiatement à l'ouest du Cimetière de l'Est et constituant le prolongement vers le nord de la rue Mignault existante en s'étendant sur une distance moyenne de 685 pieds.

VILLE DE MONTRÉAL



CITY OF MONTRÉAL

3076
DIRECTION DES SERVICES

1954 MAY 28 AM 11:30

SERVICE D'URBANISME
CABINET DU DIRECTEUR

CITY PLANNING DEPARTMENT
OFFICE OF THE DIRECTOR

HÔTEL DE VILLE. 28 mai 1954
CITY HALL.

Monsieur Lucien Hétu,
Directeur des Services municipaux,
Ville de Montréal.

Dénomination de six voies et d'une place
dans le quartier Mercier

Monsieur le Directeur,

Nous avons soumis au Comité de la Toponymie un dossier relatif à la dénomination de six voies et d'une place situées au nord de la rue Sherbrooke, entre la Pépinière municipale et le Cimetière de l'Est, dans le quartier Mercier.

Ces voies ont été dénommées à la demande de la Continental Housing Corporation qui a déjà commencé la construction d'une série de maisons sur l'emplacement encadré d'un trait rouge sur le plan ci-annexé.

La première de ces voies (indiquée en bleu) constitue le prolongement de la rue Langelier existante, et le Comité a résolu de lui laisser ce même nom en l'honneur de Sir François-Charles-Stanislas Langelier (1838-1915), avocat, professeur de droit, député, magistrat, administrateur provincial, et lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

En bordure est de la rue Langelier, au nord toujours de la rue Sherbrooke, existe une place à laquelle le Comité a donné le nom de place Langelier en l'honneur du même Sir Langelier (indiquée en violet).

La première rue au nord de la rue Sherbrooke (dans les limites indiquées ci-haut), a été nommée rue Léon-Derome (indiquée en jaune) en souvenir du "père nourricier de Calixa Lavallée, grand mécène canadien-français de son époque".

La voie immédiatement au nord de la rue Léon-Derome (nom proposé) (indiquée en vert), le Comité lui a choisi le nom de rue Desrosiers en l'honneur de l'abbé Louis-Adélarde Desrosiers (1873-1953), ancien

principal de l'École Normale Jacques-Cartier, et auteur de plusieurs ouvrages.

La voie immédiatement à l'ouest du Cimetière de l'Est, qui s'étend vers le nord de la rue Léon-Derome (nom proposé), (et indiquée en rose), le Comité lui a donné le nom de rue Mignault, en l'honneur de Pierre-Basile Mignault (1854-1946), grand juriste canadien-français dont vous trouverez une courte biographie ci-annexée.

Quant à la voie qui s'étend vers le nord immédiatement à l'ouest de la rue Langelier, à partir de la rue Desrosiers (nom proposé) (indiquée en vert), le Comité lui a donné le nom de rue Verreau, en l'honneur de l'abbé H.A. Verreau, héritier intellectuel de Jacques Viger, de qui il reçut son grand amour pour les choses de l'histoire et de la littérature canadienne. Ancien directeur de l'École Normale Jacques-Cartier, il est l'auteur de plusieurs études d'histoire.

La dernière voie (indiquée de couleur marron) contourne un parc. Le Comité a résolu de lui donner le nom de parc de Lotbinière. La biographie de de Lotbinière est ci-jointe.

La Commission d'Urbanisme a ratifié ces décisions de son Comité, et tous les conseillers du district no 10, qui comprend le quartier Mercier, ont été mis au courant de ces dénominations.

En conséquence, je vous prierais de prendre les mesures nécessaires en vue de donner les noms de:

1. ✓ - rue Langelier à la voie qui constitue le prolongement de la rue Langelier existante, et qui s'étend de la rue Sherbrooke au boulevard Rosemont;
2. ✓ place Langelier à la place, située en bordure est de la rue Langelier, au nord de la rue Sherbrooke;
3. ✓ rue Léon-Derome, à la voie située immédiatement au nord de la rue Sherbrooke, entre la Pépinière municipale et le Cimetière de l'Est;
4. ✓ rue Desrosiers à la voie située immédiatement au nord de la rue Léon-Derome (nom proposé), et qui s'étend à l'ouest de la rue Langelier;
5. ✓ rue Mignault, à la voie qui s'étend vers le nord de la rue Léon-Derome, immédiatement à l'ouest du Cimetière de l'Est;
6. ✓ rue Verreau, à la voie qui s'étend vers le nord, immédiatement à l'ouest de la rue Langelier, à partir de la rue Desrosiers (nom proposé);
7. ✓ parc de Lotbinière à la voie au nord de la rue Desrosiers (nom proposé), à l'ouest de la rue Verreau, et qui contourne un parc.

Comme il s'agit de voies qui ne sont pas encore la propriété de la Ville, c'est au Conseil qu'il appartient d'approuver ces dénominations en vertu du paragraphe 156 de l'article 300 de la Charte.

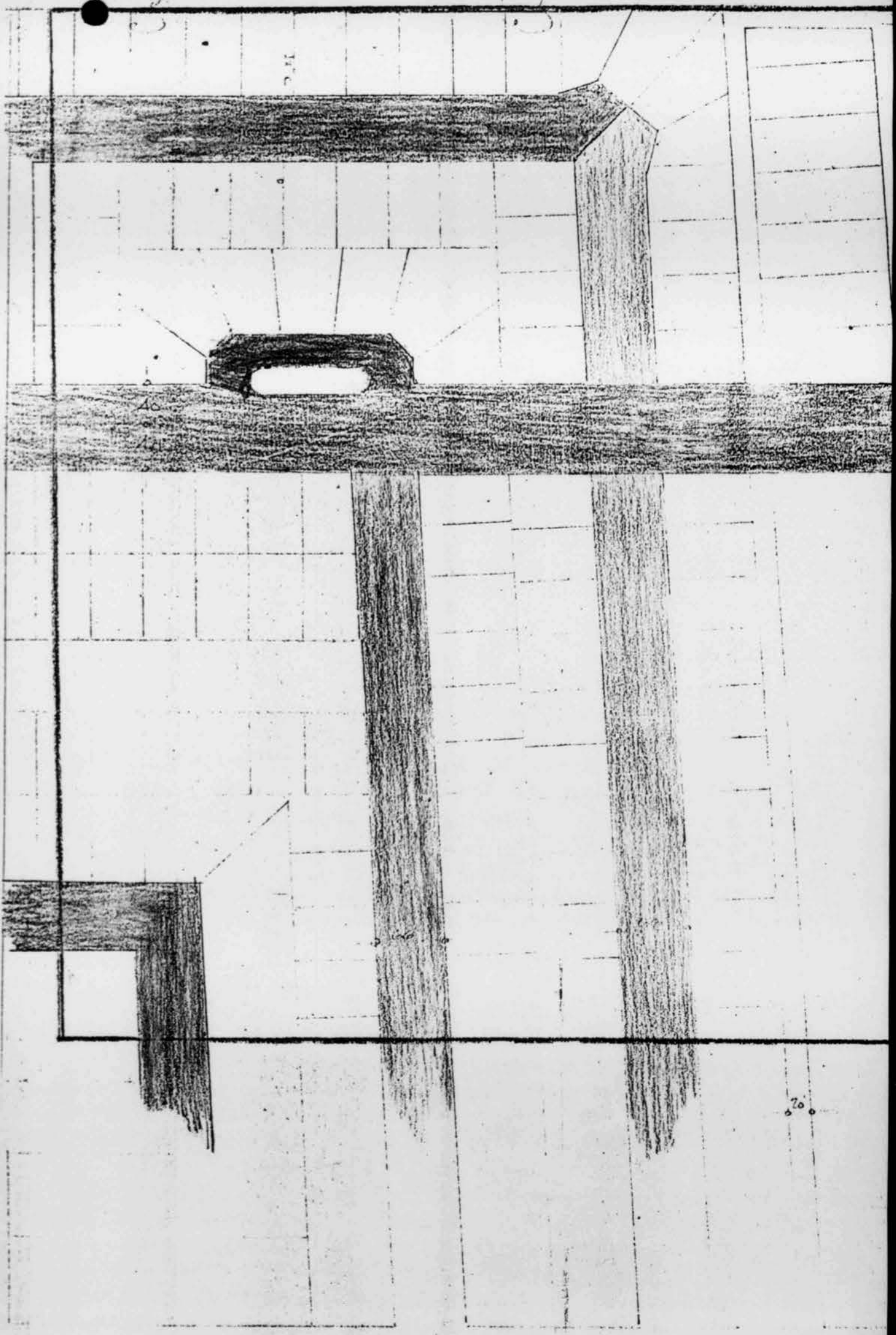


Le tout respectueusement soumis.

Le directeur du Service d'Urbanisme,

Aimé Cousineau
Aimé Cousineau, i.c.

GFS:jr





EXTRACT from the minutes of a meeting of the C O U N C I L of the
City of Montréal held on the 15th of July 1954.

The order of the day being read to consider the following report of the
Executive Committee to name certain streets:

"THE EXECUTIVE COMMITTEE

has the honor to recommend in conformity with the annexed reports of the
Director of the City Planning Department,

- a) to give the name of Lepailleur Street to the thoroughfare which runs in line with existing Lepailleur Street, from Souigny Avenue to Boyce Street, in Mercier Ward;
- b) to give the name of Lepailleur Place to the site located along Lepailleur Street (proposed name), between Hochelaga and Boyce Streets, in Mercier Ward, and formed of subdivision lots Nos. 498 to 500 inclusive of original lot No. 390 of the cadastre of the Parish of Longue-Pointe;
- c) to give the name of Christophe-Colomb Avenue to the street which extends, immediately east of Boyer Street, from the C.P.R. tracks tunnel to Saint-Grégoire Street;
- d) to give the name of de La Roche Street to the public street, presently known as Christophe-Colomb Avenue, extending from Saint-Grégoire Street to the C.P.R. tracks, in Saint-Denis Ward;
- e) to give the name of Langelier Street to the street which is the extension of existing Langelier Street, and which extends from Sherbrooke Street to Rosemont Boulevard;
- f) to give the name of Langelier Place to the site along the east side of Langelier Street, north of Sherbrooke Street;
- g) to give the name of Léon-Dérôme Street to the street immediately north of Sherbrooke Street, between the municipal tree-nursery and the Cimetière de l'Est;
- h) to give the name of Desrosiers Street to the street immediately north of Léon-Dérôme Street (proposed name) and which extends west of Langelier Street;
- i) to give the name of Mignault Street to the street extending north of Léon-Dérôme Street immediately west of the Cimetière de l'Est;
- j) to give the name of Verreau Street to the street extending northward immediately west of Langelier Street, from Desrosiers Street (proposed name);
- k) to give the name of the de Lotbinière Park to the street north of Desrosiers Street (proposed name), west of Verreau Street, which surrounds a park.

THE EXECUTIVE COMMITTEE

(Signed) J. O. Asselin,
Chairman,

do C. E. Longpré,
City Clerk.

Montréal, 30th June 1954."

On motion of Councillor Rochon,
Seconded by Councillors Filion, Prud'homme, Dubreuil,
Gagliardi, Simard, Simoneau, Tardif
and E. Gauthier, it was

RESOLVED: that said report be adopted.

(Certified)

City Clerk.

VILLE DE MONTREAL



CITY OF MONTREAL

SERVICE D'URBANISME
CABINET DU DIRECTEUR
CITY PLANNING DEPARTMENT
OFFICE OF THE DIRECTOR

SOU MIS A L'ASSEMBLÉE C. O.
COMITÉ EXÉCUTIF CANADA
TENUE LE 19/7/56

HÔTEL DE VILLE. le 16 juillet 1956
CITY HALL.

M. Charles-É. Campeau, ing.p.,
Directeur du service d'Urbanisme,
Hôtel de Ville.

Report vu, approuvé et transmis
au directeur des Services Municipaux
Le directeur du Service d'Urbanisme
Campeau ing.p.

Dénomination de 5 voies et d'une
place dans le quartier Mercier.

Monsieur le Directeur,

Nous avons soumis au Comité de la Toponymie un dossier relatif à la dénomination de 5 voies et d'une place au nord de la rue Sherbrooke, et à l'ouest du Cimetière de l'Est, dans le quartier Mercier.

Quelques noms furent déjà donnés dans la partie sud de ce secteur, et ces voies sont indiquées en bleu sur le plan ci-joint.

La première de ces voies à dénommer, indiquée en jaune sur le plan ci-annexé, s'étend immédiatement à l'ouest du Cimetière de l'Est, et constitue le prolongement de la rue Mignault existante en s'étendant vers le nord sur une distance additionnelle moyenne de 685 pieds. Le nom donné à ce prolongement est nécessairement rue Mignault.

La deuxième voie, indiquée vert, constitue de son côté le prolongement de la rue Langelier existante et s'étend vers le nord sur une distance additionnelle de 900 pieds. Le Comité l'a dénommée rue Langelier.

A 757 pieds au nord de la rue Desrosiers, c'est-à-dire à 1269.4 pieds au nord de la rue Sherbrooke, s'étend une voie vers l'ouest sur une distance de 542.3 pieds à partir de la rue Langelier. Cette voie, indiquée en rouge, a été dénommée avenue de Fancamp pour rappeler le souvenir de Pierre Chevrier, baron de Fancamp, prêtre, un des fondateurs de la Compagnie de Montréal et qui obtint, pour la compagnie, la concession de toute la partie de l'Île qui n'avait pas été cédée en 1640.

2.....

A l'extrémité est de l'avenue de Fancamp se dessine une place (indiquée en rose) en bordure est de la rue Langelier et à 1131.7 pieds au nord de la rue Sherbrooke. Le Comité de la Toponymie a résolu de lui donner le nom de place de Fancamp en l'honneur du même personnage que ci-devant.

Immédiatement à l'ouest de la rue Langelier se trouve la rue Verreau. Son prolongement vers le nord, indiqué en brun, s'étend jusqu'à l'avenue Fancamp, c'est-à-dire sur une distance de 448 pieds. Le Comité a dénommé ce prolongement rue Verreau.

La dernière voie, indiquée en violet, s'étend à 160 pieds au nord de l'avenue de Fancamp. A l'ouest de la rue Langelier, elle s'étend sur une distance de 542.3 pieds, et à l'est de cette même rue, elle s'étend sur une distance moyenne de 220 pieds. Pour la dénommer, le Comité de la Toponymie a choisi le nom de rue Lescarbot pour rappeler le souvenir de Marc Lescarbot (1570-1630), avocat et historien, auteur d'une "Histoire de la Nouvelle-France" (1609), souvent réédité depuis (Paris, 1886), (Toronto, 1907).

La Commission d'Urbanisme a ratifié ces décisions de son Comité.

En conséquence, je vous prie de demander au Comité exécutif de recommander au Conseil de donner, dans le quartier Mercier, les noms de:

1. rue Mignault à la voie, située immédiatement à l'ouest du Cimetière de l'Est et constituant le prolongement vers le nord de la rue Mignault existante en s'étendant sur une distance moyenne de 685 pieds, et formée du lot de subdivision no 1370 du lot originaire no 41 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe;
2. rue Langelier à la voie située immédiatement à l'ouest de la rue Mignault et constituant vers le nord le prolongement de la rue Langelier existante en s'étendant sur une distance de 900 pieds, et formée du lot de subdivision no 219 du lot originaire no 40 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe;
3. *Rue Verreau* avenue de Fancamp à la voie située à 737 pieds au nord de la rue Desrosiers et s'étendant vers l'ouest sur une distance de 542.3 pieds à partir de la rue Langelier, et formée du lot de subdivision no 181 du lot originaire no 40 du même cadastre;
4. *Rue Lescarbot* place de Fancamp à la place qui se dessine à l'extrémité est de l'avenue de Fancamp et en bordure est de la rue Langelier, à 1131.7 pieds au nord de la rue Sherbrooke, et formée du lot de subdivision no 1366 du lot originaire no 41 dudit cadastre;

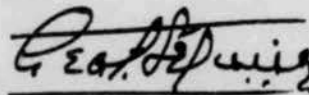
.....

5. rue Verreau à la voie située immédiatement à l'ouest de la rue Langelier et constituant vers le nord le prolongement de la rue Verreau existante en s'étendant jusqu'à l'avenue Fancamp, c'est-à-dire sur une distance de 448 pieds, et formée du lot de subdivision no 234 du lot originaire no 40 du même cadastre;
6. rue Lescarbott à la voie s'étendant à 160 pieds au nord de l'avenue de Fancamp à partir de la rue Langelier, sur une distance de 542.3 pieds et à l'est de cette même rue sur une distance moyenne de 220 pieds, et formée du lot de subdivision no 200 du lot originaire no 40 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, ainsi que du lot de subdivision no 1371 du lot originaire no 41 du même cadastre.

Comme il s'agit de voies et d'une place qui ne sont pas encore officiellement la propriété de la Ville, c'est au Conseil qu'il appartient d'approuver ces dénominations en vertu du paragraphe 156 de l'article 300 de la Charte.

Votre tout dévoué,

Le secrétaire général,



Georges-F. Séguin.

GFS/MB



CABINET DU
DIRECTEUR DES SERVICES MUNICIPAUX

7 4 7 5

Monsieur C.-E. Campeau, ing. p.,
Directeur du service d'urbanisme,
Hôtel de ville.

Memorandum
MONTRÉAL, le 20 juillet 1956

re: dénomination de 5 voies et d'une place
dans le quartier Mercier -
avenue et place de Fancamp

Chef monsieur,

Le Comité exécutif voit certaines objections, a donné le nom d'avenue et de place de Fancamp à la voie et à la place mentionnées au rapport ci-joint. Il aimerait mieux qu'un autre nom soit choisi pour ces deux endroits.

Voulez-vous faire connaître ce point de vue du Comité à votre Commission de la Toponymie et me faire part des conclusions auxquelles elle en arrivera.

LE DIRECTEUR DES SERVICES

P/rg

SERVICE D'URBANISME

Lucien Hébert 24 JUL 1956
24 JUL 1956

le _____
Commission +
rapport
Crb

COORDINATION
4100

VILLE DE MONTREAL



CANADA

CITY OF MONTREAL

SERVICE D'URBANISME
CABINET DU DIRECTEUR

CITY PLANNING DEPARTMENT
OFFICE OF THE DIRECTOR

14-17
7475

1001 4 25 1956

HÔTEL DE VILLE. le 30 juillet 1956.
CITY HALL.

M. Charles-É. Campeau, ing.p.,
Directeur du Service d'Urbanisme,
Hôtel de Ville.

Rapport vu, approuvé et transmis
au directeur des Services Municipaux
Le directeur du Service d'Urbanisme
Campeau ing.p.

Dénomination de voies et d'une place
dans le quartier Mercier

Monsieur le Directeur,

Nous avons soumis à la Commission d'Urbanisme le mémoire ci-joint du directeur des services par lequel il nous informe que le Comité exécutif voit certaines objections à donner le nom d'avenue et de place de Fancamp à la voie et à la place mentionnées dans le rapport ci-annexé que nous lui avons fait parvenir le 16 juillet courant.

La Commission d'Urbanisme, lors de sa réunion du 26 juillet 1956, a résolu de rescinder sa résolution du 22 juin dernier par laquelle elle ratifiait la décision de son Comité de Toponymie de donner le nom "de Fancamp" à l'avenue et à la place en question, et a résolu de leur donner plutôt le nom de "Louis-Riel" pour rappeler le souvenir du chef des Métis du Nord-Ouest de ce nom (1844-1885) qui fit ses études au Collège de Montréal de 1858 à 1864, et dont le nom est passé à l'histoire.

La Commission a en outre dénommé deux courtes voies du même secteur qui s'étendent de la rue Langelier à la rue Mignault.

Le nom donné à la première, indiquée en marron sur le plan ci-joint et s'étendant à 508.1 pieds au nord de la rue Léon-Dérôme est rue Senneterre en souvenir d'un lieutenant du régiment de Languedoc de l'armée de Montcalm.

Quant à la seconde voie, indiquée en violet et s'étendant à cent pieds au nord de la rue Senneterre, le nom choisi est rue Senneville, dénommée en l'honneur d'un autre lieutenant du même régiment.

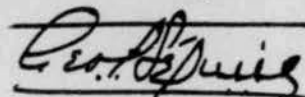
En conséquence, je vous prie de demander au Comité exécutif de recommander au Conseil de donner, dans le quartier Mercier, les noms de:

1. rue Mignault à la voie, située immédiatement à l'ouest du Cimetière de l'Est et constituant le prolongement vers le nord de la rue Mignault existante en s'étendant sur une distance moyenne de 685 pieds, et formée du lot de subdivision no 1370 du lot originaire no 41 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe;
2. rue Langelier à la voie située immédiatement à l'ouest de la rue Mignault existante et constituant vers le nord le prolongement de la rue Langelier existante en s'étendant sur une distance de 900 pieds, et formée du lot de subdivision no 219 du lot originaire no 40 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe;
3. avenue Louis-Riel à la voie située à 737 pieds au nord de la rue Desrosiers et s'étendant vers l'ouest sur une distance de 542.3 pieds à partir de la rue Langelier, et formée du lot de subdivision no 181 du lot originaire no 40 du même cadastre;
4. place Louis-Riel à la place qui se dessine à l'extrémité est de l'avenue Louis-Riel et en bordure est de la rue Langelier, à 1131.7 pieds au nord de la rue Sherbrooke, et formée du lot de subdivision no 1366 du lot originaire no 41 dudit cadastre;
5. rue Verreau à la voie située immédiatement à l'ouest de la rue Langelier et constituant vers le nord le prolongement de la rue Verreau existante en s'étendant jusqu'à l'avenue Louis-Riel, c'est-à-dire sur une distance de 448 pieds, et formée du lot de subdivision no 234 du lot originaire no 40 du même cadastre;
6. rue Lescarbot à la voie s'étendant à 160 pieds au nord de l'avenue de ^{Louis Riel} ~~Pancomp~~ à partir de la rue Langelier, sur une distance de 542.3 pieds et à l'est de cette même rue sur une distance moyenne de 220 pieds, et formée du lot de subdivision no 200 du lot originaire no 40 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, ainsi que du lot de subdivision no 1371 du lot originaire no 41 du même cadastre;
7. rue Senneterre à la voie qui s'étend de la rue Langelier à la rue Mignault à 508.1 pieds au nord de la rue Léon-Dérôme, et formée des lots de subdivision nos 1367 et 1369 du lot originaire no 41 du même cadastre;
8. rue Senneville à la voie qui s'étend de la rue Langelier à la rue Mignault à 100 pieds au nord de la rue Senneterre, et formée du lot de subdivision no 1369 du lot originaire no 41 dudit cadastre;

Comme il s'agit de voies et d'une place qui ne sont pas encore officiellement la propriété de la Ville, c'est au Conseil qu'il appartient d'approuver ces dénominations en vertu du paragraphe 156 de l'article 300 de la Charte.

Votre tout dévoué,

Le secrétaire général,



Georges-F. Soguin



EXTRAIT du procès-verbal de la séance du CONSEIL
municipal de Montréal, tenue le 10 septembre 1956.

L'article 281 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

" LE COMITÉ EXÉCUTIF

a l'honneur de recommander, conformément aux rapports ci-joints du directeur du service d'urbanisme,

a) de donner le nom de rue Landry à la voie formée du lot de subdivision no 30 du lot no 26 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, et qui s'étend vers l'ouest, entre les rues Hochelaga et de Toulouse, sur une distance de 223.7 pieds à partir de la rue Bossuet, dans le quartier Mercier;

b) de donner le nom de place Charles-Thibault à la place formée du lot de subdivision no 3330 du lot no 148 du cadastre du village incorporé d'Hochelaga, et qui s'étend, immédiatement à l'ouest de la 1re Avenue, vers le sud à partir de la rue des Carrières sur une distance moyenne de 207 pieds, et ayant une superficie totale de 16.254 pieds carrés, dans le quartier Rosemont;

c) de donner le nom de rue Cousineau à la partie de voie, connue présentement sous le nom de rue Lefebvre, qui s'étend entre les rues Crevier et Reed, à partir du boulevard Gouin jusqu'à la rivière des Prairies, dans le quartier Ahuntsic;

d) de donner le nom de rue Daunais à la voie, connue présentement sous le nom d'avenue Lavoie, qui s'étend immédiatement au nord de la rue Logan, de la rue Dufresne à la rue Frontenac, dans le quartier Sainte-Marie;

e) de donner le nom d'avenue Saint Kevin à la voie connue présentement sous le nom d'avenue Ridgevale, et qui s'étend, entre les avenues Maplewood et Dupuis, à partir de l'avenue Westbury jusqu'au chemin de la Côte-des-Neiges, dans le quartier Mont-Royal;

f) de donner le nom d'avenue de Granby à la voie qui s'étend, immédiatement à l'ouest de la rue Langelier, vers le nord à partir de la rue Hochelaga sur une distance moyenne de 613 pieds, puis vers le sud, à partir de la rue Boyce, sur une distance de 188 pieds, et formée des lots de subdivision nos 123 et 127 du lot no 40 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, dans le quartier Mercier;

g) de donner le nom de place de Granby à la place qui s'étend vers l'ouest à partir de l'avenue de Granby, et à 188 pieds au sud de la rue Boyce, sur une distance de 263 pieds, pour bifurquer à angle droit vers le sud sur une distance de 334 pieds, pour bifurquer de nouveau à angle droit vers l'est jusqu'à l'avenue de Granby, soit une distance de 263 pieds, et formée des lots de subdivision nos 124, 125 et 126 du même lot dudit cadastre;

h) de donner le nom de rue Mignault à la voie, située immédiatement à l'ouest du Cimetière de l'Est et constituant le prolongement vers le nord de la rue Mignault existante en s'étendant sur une distance moyenne de 685 pieds, et formée du lot de subdivision no 1370 du lot no 41 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe;

↓ Pour dossier relatif à cet item voir: 1956-2
RUES
Dénominations
Collectifs

i) de donner le nom de rue Langelier à la voie située immédiatement à l'ouest de la rue Mignault existante et constituant vers le nord le prolongement de la rue Langelier existante en s'étendant sur une distance de 900 pieds, et formée du lot de subdivision no 219 du lot no 40 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe;

j) de donner le nom d'avenue Louis-Riel à la voie située à 737 pieds au nord de la rue Desrosiers et s'étendant vers l'ouest sur une distance de 542.3 pieds à partir de la rue Langelier, et formée du lot de subdivision no 181 du lot no 40 du même cadastre;

k) de donner le nom de place Louis-Riel à la place qui se dessine à l'extrémité est de l'avenue Louis-Riel et en bordure est de la rue Langelier, à 1,131.7 pieds au nord de la rue Sherbrooke, et formée du lot de subdivision no 1366 du lot no 41 dudit cadastre;

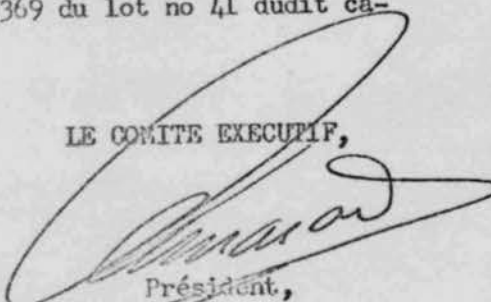
l) de donner le nom de rue Verreau à la voie située immédiatement à l'ouest de la rue Langelier et constituant vers le nord le prolongement de la rue Verreau existante en s'étendant jusqu'à l'avenue Louis-Riel, c'est-à-dire sur une distance de 448 pieds, et formée du lot de subdivision no 234 du lot no 40 du même cadastre;

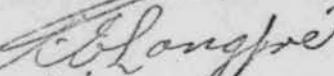
m) de donner le nom de rue Lescarbot à la voie s'étendant à 160 pieds au nord de l'avenue Louis-Riel, à partir de la rue Langelier sur une distance de 542.3 pieds et à l'est de cette même rue sur une distance moyenne de 220 pieds, et formée du lot de subdivision no 200 du lot no 40 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, ainsi que du lot de subdivision no 1371 du lot no 41 du même cadastre;

n) de donner le nom de rue Senneterre à la voie qui s'étend de la rue Langelier à la rue Mignault à 508.1 pieds au nord de la rue Léon-Derome, et formée des lots de subdivision nos 1367 et 1369 du lot no 41 du même cadastre;

o) de donner le nom de rue Senneville à la voie qui s'étend de la rue Langelier à la rue Mignault à 100 pieds au nord de la rue Senneterre, et formée du lot de subdivision no 1369 du lot no 41 dudit cadastre.

LE COMITE EXECUTIF,


Président,



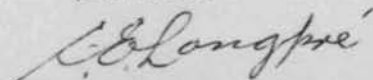
Greffier de la Cité.

Montréal, les 17 juillet et 14 août 1956.

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Pierre DesMarais, Hanson,
Dozois, E. Hamelin et Croteau, il est

RESOLU: que ledit rapport soit adopté.

(Certifié)



Greffier de la Cité.

CITÉ DE MONTRÉAL



CANADA

CITY OF MONTRÉAL

11/2/1960
3-2-1
FEB 4 11 15 AM '60

COMITÉ CONSULTATIF
DU SERVICE D'URBANISME
ADVISORY COMMITTEE
OF THE CITY PLANNING DEPARTMENT

UN. 1-3811.
HÔTEL DE VILLE. le 3 février 1960.
CITY HALL.

Monsieur Romeo Mondello, ing.p.,
Directeur du service d'Urbanisme,
Hôtel de ville.

Rapport vu, approuvé et transmis
au directeur des Services Municipaux
Le directeur du Service d'Urbanisme
Romeo Mondello

Dénomination de six voies dans le
quartier Mercier

Monsieur le directeur,

Le Comité de la Toponymie, lors d'une séance passée, a dénommé toutes les voies du territoire, alors en partie seulement cadastré, compris entre la rue Sherbrooke, le boulevard Rosemont, la Pépinière municipale et le Cimetière de l'Est, dans le quartier Mercier. Les noms choisis ont été subséquemment ratifiés par la Commission d'Urbanisme. Toutefois, il fut demandé de ne recommander ces dénominations qu'au fur et à mesure que ces voies seraient cadastrées.

Six de ces voies, au nord de la rue de Renty, le sont maintenant et, de plus, des maisons sont en voie d'y être érigées. Rappelons que les services publics ne sont pas donnés aux résidents d'une voie tant et aussi longtemps qu'un nom n'a pas été donné officiellement.

La première de ces voies, indiquée en bleu sur le plan ci-joint, est dans l'axe de la rue Mignault existante, et s'étend vers le nord à partir de l'avenue de Renty sur une distance de 1124 pieds. Le Comité lui a donné le nom de rue Mignault.

La seconde voie, indiquée en brun, constitue le prolongement de la rue Langelier existante et s'étend elle aussi vers le nord à partir de l'avenue de Renty sur une distance de 1124 pieds. Son nom ne peut être autre que rue Langelier.

La troisième voie, indiquée en vert, s'étend immédiatement au nord de l'avenue de Renty à partir de la rue Langelier, vers l'ouest, sur une distance de 535 pieds. Le Comité lui a choisi le nom d'avenue Le Breton en souvenir de Guillaume Le Breton, capitaine de l'Émérillon qui accompagna Jacques Cartier dans ses voyages au Canada.

.....

2...

La quatrième voie, indiquée en violet, s'étend vers le nord, à 160 pieds à l'ouest de la rue Langelier, à partir de l'avenue Le Breton sur une distance de 160 pieds, pour bifurquer à angle droit vers l'ouest sur une distance de 341 pieds, pour bifurquer de nouveau à angle droit vers le nord sur une distance de 386 pieds. Le Comité lui a donné le nom d'avenue Jalobert pour rappeler Marc Jalobert, capitaine de la Petite-Hermine, beau-frère et compagnon de Jacques Cartier dans ses voyages.

La cinquième voie, indiquée en jaune, s'étend à 386 pieds au nord de l'avenue Le Breton à partir de la rue Langelier, vers l'ouest, sur une distance de 500 pieds. Le Comité lui a donné le nom d'avenue Chauvin en souvenir du capitaine de ce nom que Champlain nomma pour commander à Québec à sa place lors de son premier passage en France en 1609.

La dernière voie, indiquée en rouge, s'étend à 160 pieds au nord de l'avenue Chauvin à partir de la rue Langelier, vers l'ouest, sur une distance de 533 pieds. Le nom choisi est celui d'avenue Pérodeau en mémoire de Narcisse Pérodeau (1851-1932), législateur et administrateur, président de la Chambre des Notaires de 1912 à 1915, conseiller législatif en 1897, membre du cabinet Gouin en 1910, lieutenant-gouverneur de la province de Québec de 1924 à 1929, de nouveau conseiller législatif et membre du cabinet Taschereau de 1929 à 1932.

Tel que mentionné précédemment, ces noms ont été ratifiés par la Commission d'Urbanisme.

En conséquence, je vous prie de demander au Comité exécutif de recommander au Conseil de donner, dans le quartier Mercier, les noms de:

1. rue Mignault à la voie formée du lot de subdivision no 1444 du lot original no 41 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, et qui s'étend vers le nord dans l'axe de la rue Mignault existante à partir de l'avenue de Renty sur une distance de 1124 pieds;
2. rue Langelier à la voie formée des lots de subdivision nos 1504, 1505 et 1506 du lot original no 41 ainsi que du lot de subdivision no 442 du lot original no 40 du même cadastre et qui s'étend vers le nord dans l'axe de la rue Langelier existante à partir de la rue de Renty sur une distance de 1124 pieds;
3. avenue Le Breton à la voie formée du lot de subdivision no 358 du lot original no 40 dudit cadastre et qui s'étend immédiatement au nord de l'avenue de Renty vers l'ouest à partir de la rue Langelier sur une distance de 535 pieds;

.....

3...

4. avenue Jalobert à la voie formée des lots de subdivision nos 375, 376 et 413 du lot originaire no 40 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe et qui s'étend vers le nord à 160 pieds à l'ouest de la rue Langelier à partir de l'avenue Le Breton sur une distance de 160 pieds, pour bifurquer à angle droit vers l'ouest sur une distance de 341 pieds, pour bifurquer de nouveau à angle droit vers le nord sur une distance de 386 pieds;

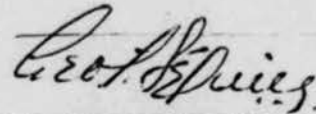
5. avenue Charvin à la voie formée du lot de subdivision no 414 du lot originaire no 40 du même cadastre et qui s'étend à 386 pieds au nord de l'avenue Le Breton à partir de la rue Langelier, vers l'ouest, sur une distance de 500 pieds;

6. avenue Pérodeau à la voie formée du lot de subdivision no 441 du lot originaire no 40 dudit cadastre et qui s'étend à 160 pieds au nord de la rue Langelier, vers l'ouest, sur une distance de 533 pieds.

Comme ces voies ne sont pas encore entièrement la propriété de la Ville, c'est au Conseil qu'il appartient d'approuver ces noms en vertu du paragraphe 156 de l'article 300 de la Charte.

Votre tout dévoué,

Le secrétaire,



Georges-r. Séguin

GFS/HP



EXTRAIT du procès-verbal de la séance du CONSEIL municipal
de Montréal, tenue le 17 mars 1960.

L'article 140 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

"LE COMITE EXECUTIF

a l'honneur de recommander, conformément aux rapports ci-joints du directeur du service d'urbanisme, de donner

a) le nom de place Etienne-Erûlé à la place formée des lots de subdivision nos 9 à 14 inclusivement du lot no 172 du cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet et située dans le quadrilatère borné par le boulevard Gouin, la rivière des Prairies et les rues Berthelet et du Pont;

b) le nom de rue Taché à la voie formée du lot no P.213 du cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet, et qui s'étend dans l'axe de la rue Taché existante, de la rue Prieur à la rue Fleury;

c) le nom de place Taché à la place formée du lot de subdivision no 53 du lot no 214 du cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet et qui s'étend en bordure ouest de la rue Taché, entre les rues Prieur et Fleury;

d) le nom de rue Frigon à la voie formée des lots de subdivision nos 102, 106, 107 et 108 du lot no 325 du cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet, et qui s'étend vers le sud, dans l'axe de la rue Frigon existante, sur une distance de 460 pieds, pour bifurquer à angle droit vers l'est sur une distance de 400 pieds;

e) le nom de Place Frigon à la place formée des lots de subdivision 103, 104 et 105 du lot no 325 du cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet, et qui s'étend en bordure est de la rue Frigon, entre les rues de Louisbourg et Dudemaine;

f) le nom de parc Villeray au parc borné par l'arrière des lots en bordure est de la rue Boyer, la rue Jarry, l'avenue Christophe-Colomb et la rue du Rosaire, ainsi que par l'avenue Christophe-Colomb et les rues Jarry, de Normanville et Villeray;

g) le nom de parc Thomas-Chapais au parc borné par le boulevard Bernard, les rues Sherbrooke, Joffre, de Grosbois et des Ormeaux, et la limite nord de la Cité;

h) le nom de parc et terrain de jeux de Normanville au parc et terrain de jeux formé des lots de subdivision nos 900 à 930 inclusivement, 932 à 960 inclusivement, 961 et 961-1 du lot no 488 du cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet, et qui est situé en bordure nord de la rue Everett, entre les rues de La Roche et de Normanville;

i) le nom de boulevard Persillier à la voie connue présentement sous le nom de rue Drouart et qui s'étend en bordure ouest du boulevard Persillier un peu au nord et un peu au sud de la rue de Louisbourg;

- 2 -

- j) le nom de boulevard Henri-Bourassa à la voie connue présentement sous le nom de rue de l'Ange-Gardien, et qui s'étend en bordure nord du boulevard Henri-Bourassa à partir de la rue Rita jusqu'à un peu à l'est de la rue d'Iberville;
- k) le nom de terrain de jeux Saint-Emile au terrain de jeux formé des lots nos 50-251 à 265 inclusivement, P.50-266 à 269 inclusivement et P.30 du cadastre du village incorporé d'Hochelaga, et borné par les rues Darling, Saint-Germain, Rachel et Davidson et le lot no 30-293 du même cadastre;
- l) le nom de rue de Liège à la voie, connue présentement sous le nom de chemin de la Côte-Saint-Michel, qui s'étend dans l'axe de la rue de Liège existante à partir de la rue Saint-Hubert jusqu'à l'avenue Christophe-Colomb;
- m) le nom de rue Mignault à la voie formée du lot de subdivision no 1444 du lot no 41 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, et qui s'étend vers le nord dans l'axe de la rue Mignault existante, à partir de l'avenue de Renty sur une distance de 1,124 pieds;
- n) le nom de rue Langelier à la voie formée des lots de subdivision nos 1504, 1505 et 1506 du lot no 41 et du lot de subdivision no 442 du lot no 40 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, et qui s'étend vers le nord dans l'axe de la rue Langelier existante à partir de la rue de Renty sur une distance de 1,124 pieds;
- o) le nom d'avenue Le Breton à la voie formée du lot de subdivision no 358 du lot no 40 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, et qui s'étend immédiatement au nord de l'avenue de Renty vers l'ouest à partir de la rue Langelier sur une distance de 535 pieds;
- p) le nom d'avenue Jalobert à la voie formée des lots de subdivision nos 375, 376 et 413 du lot no 40 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, et qui s'étend vers le nord à 160 pieds à l'ouest de la rue Langelier à partir de l'avenue Le Breton, sur une distance de 160 pieds, pour bifurquer à angle droit vers l'ouest sur une distance de 341 pieds, pour bifurquer de nouveau à angle droit vers le nord sur une distance de 386 pieds;
- q) le nom d'avenue Chauvin à la voie formée du lot de subdivision no 414 du lot no 40 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, et qui s'étend à 386 pieds au nord de l'avenue Le Breton à partir de la rue Langelier vers l'ouest, sur une distance de 500 pieds;
- r) le nom d'avenue Pérodeau à la voie formée du lot de subdivision no 441 du lot no 40 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, et qui s'étend à 160 pieds au nord de la rue Langelier vers l'ouest, sur une distance de 533 pieds;

- 3 -

s) le nom de rue Laberge à la voie connue présentement sous le nom de ruelle Laberge, et qui s'étend vers l'ouest, immédiatement au nord de la rue Craig, à partir de la rue Sainte-Elisabeth;

t) le nom d'avenue Park à la voie connue présentement sous le nom de rue Tanguay, et qui s'étend du boulevard Crémazie à la rue Chabanel;

u) le nom de boulevard Dorchester à la voie connue présentement sous le nom de rue Dorchester;

v) le nom d'avenue Cléophas-Soucy à la voie formée du lot no 10-190 du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent, et qui prolonge vers le nord l'avenue Cléophas-Soucy existante en bordure est de l'autoroute des Laurentides;

w) le nom de rue Viel à la voie formée des lots nos 2-110, 6-163 et 10-191 du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent, et qui s'étend immédiatement au nord de la place Cléophas-Soucy et à quelque cent pieds au nord de l'axe de la rue Viel existante, à partir de l'avenue de Poutrincourt jusqu'à l'avenue Cléophas-Soucy;

x) le nom d'avenue Louis-Dantin à la voie formée des lots nos 2-118, 6-178, 10-206 et 10-205 du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent, et qui s'étend immédiatement au nord de la rue Viel, à partir de l'avenue de Poutrincourt jusqu'à l'avenue Cléophas-Soucy;

y) le nom de rue Gaboury à la voie formée du lot de subdivision no 818 du lot no 201 du cadastre du village incorporé de la Côte-de-la-Visitation, et qui s'étend de la 13^e avenue à la 15^e avenue, entre les rues Bagot et Bélanger;

z) le nom d'avenue Faribault à la voie formée du lot de subdivision no 102 du lot no 38 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, située immédiatement au sud de la rue Sherbrooke, et qui s'étend vers l'ouest à partir de l'avenue de Granby sur une distance d'environ 428 pieds;

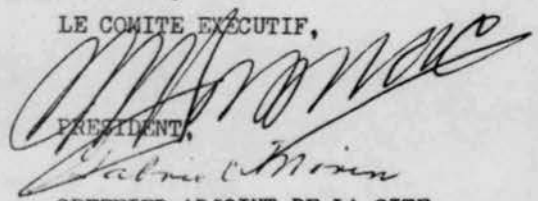
aa) le nom de terrain de jeux Jos. Montferrand au terrain de jeux borné par les rues Sainte-Catherine, Frontenac, de Montigny et du Havre;

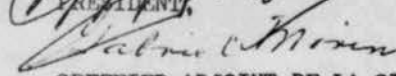
bb) le nom de parc Joseph-Paré au parc formé des lots de subdivision nos 1077 à 1250 inclusivement du lot no 188 du cadastre du village incorporé de la Côte-de-la-Visitation, et borné par les 41^{ème} avenue et 43^{ème} avenue et les rues Saint-Zotique et Beaubien;

cc) le nom de terrain de jeux Saint-Clément au terrain de jeux formé des lots de subdivision nos 236 à 307 inclusivement du lot no 5 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, et borné par les rues La Fontaine, de Ville-Marie et Ontario et le lot no P.8 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe.

LE COMITÉ EXÉCUTIF,

Montréal, les 1^{er} décembre 1959,
20 janvier 1960 et les
5, 8, 11 et 12 février 1960. "


PRÉSIDENT,


GREFFIER ADJOINT DE LA CITE.

Proposé par le conseiller Croteau,
Appuyé par les conseillers J.-M. Savignac,
Dupais et Gagliardi,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant,

Sur la proposition du conseiller Bourque,
Appuyée par les conseillers J.-N. Drapeau,
Montpetit, Guillet et Meunier, il est

RESOLU:- que la partie du rapport du Comité exécutif présentement devant le Conseil et concernant la dénomination d'une voie qui s'étend de la 13^{ème} avenue à la 15^{ème} avenue, entre les rues Bagot et Bélanger, dans le quartier Rosemont. soit amendée en y remplaçant le nom "GABOURY" par celui de "SOUBIROUS".

La motion principale à l'effet d'adopter ledit rapport étant alors mise aux voix, il est

RESOLU:- que le rapport du Comité exécutif, tel que modifié, soit adopté.

(Certifié)

Gabriel Morin

Greffier de la Cité.

Règlement et documentation
relativement à la dénomination
de la rue Mignault

Voir: Dossier
Toponymie
Règlement 3040

Adopté: Comité Exécutif 20/11/64
Conseil 26/11/64

PLAN

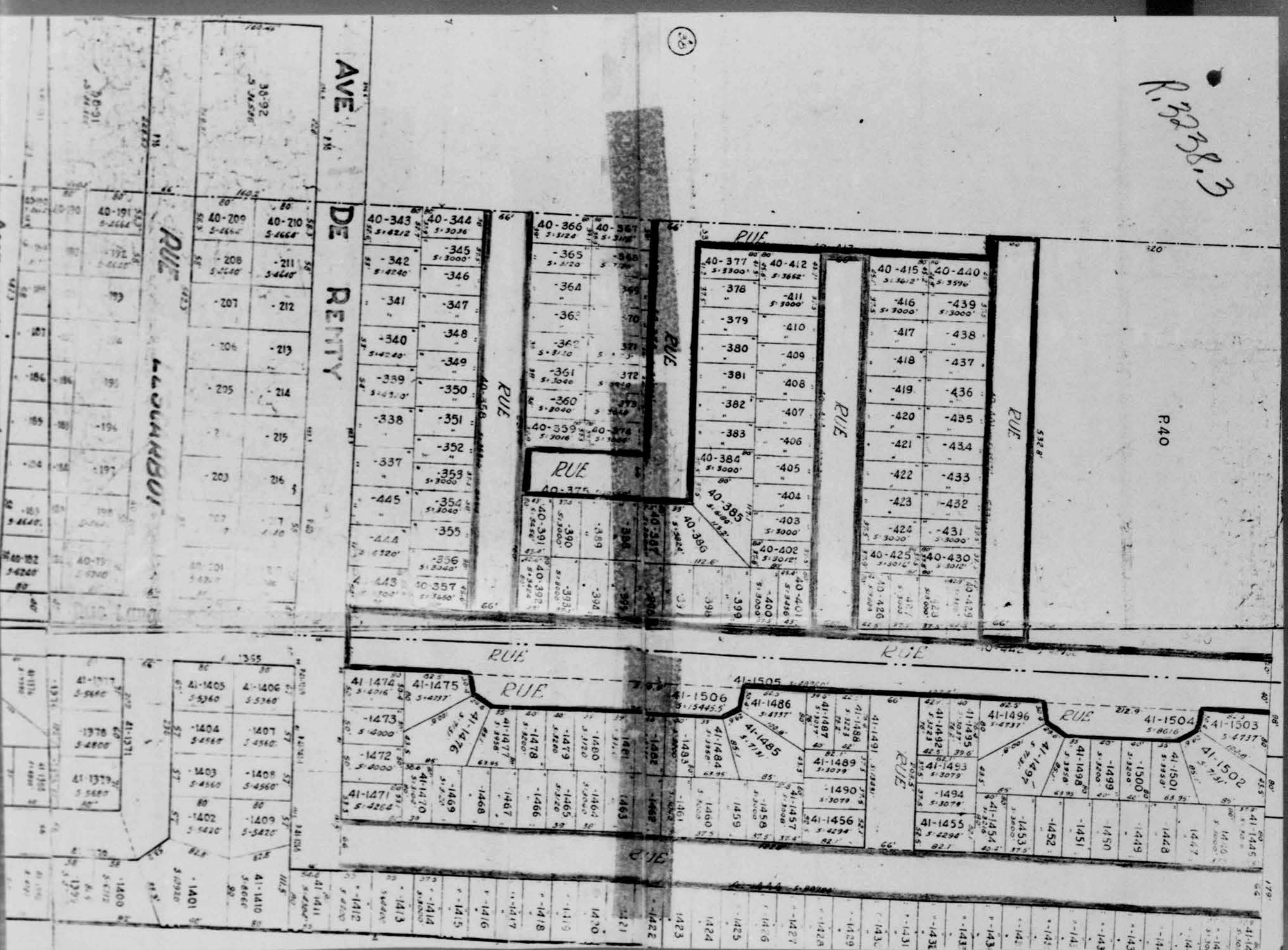
no:

1

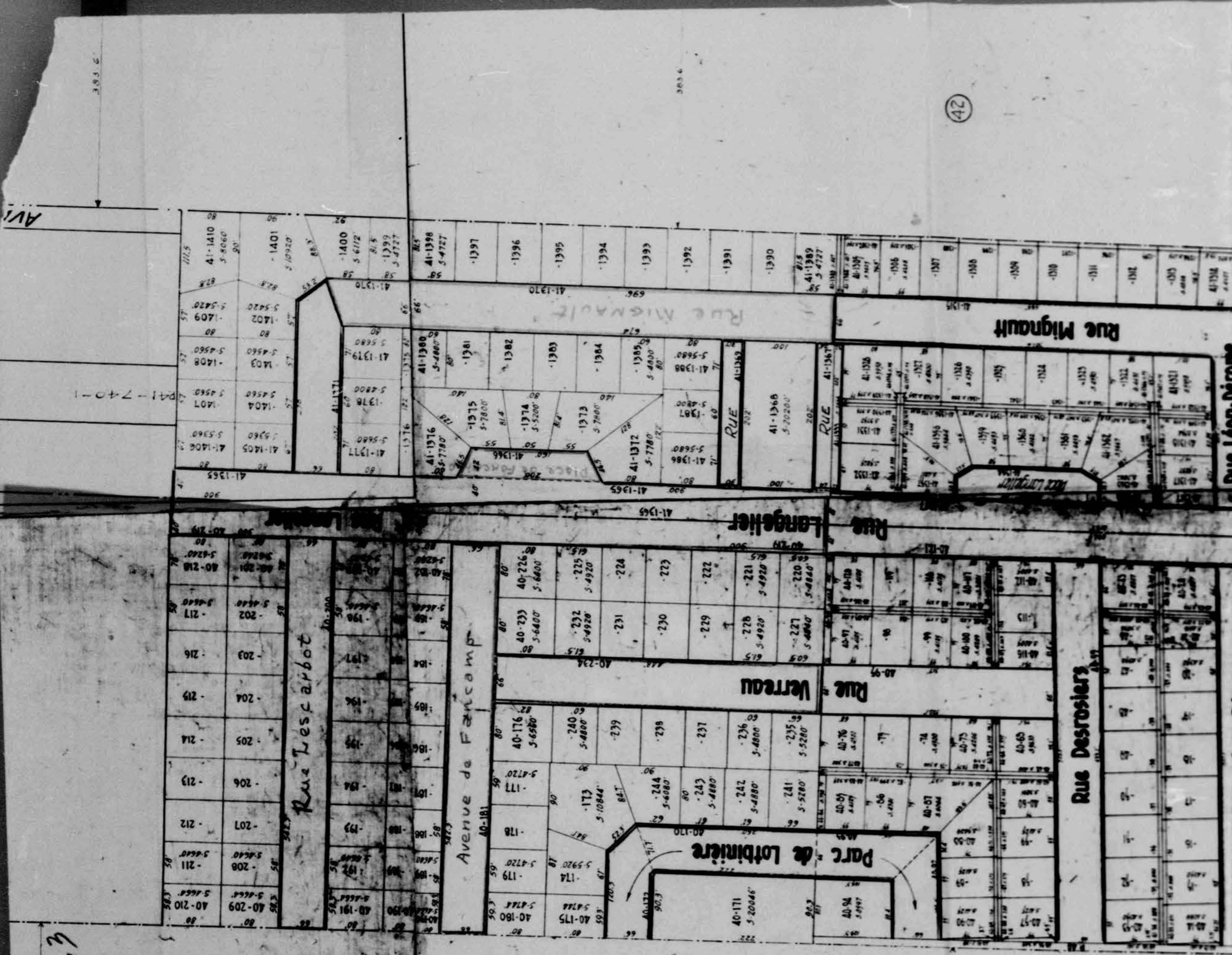
dossier :

R. 3238.3

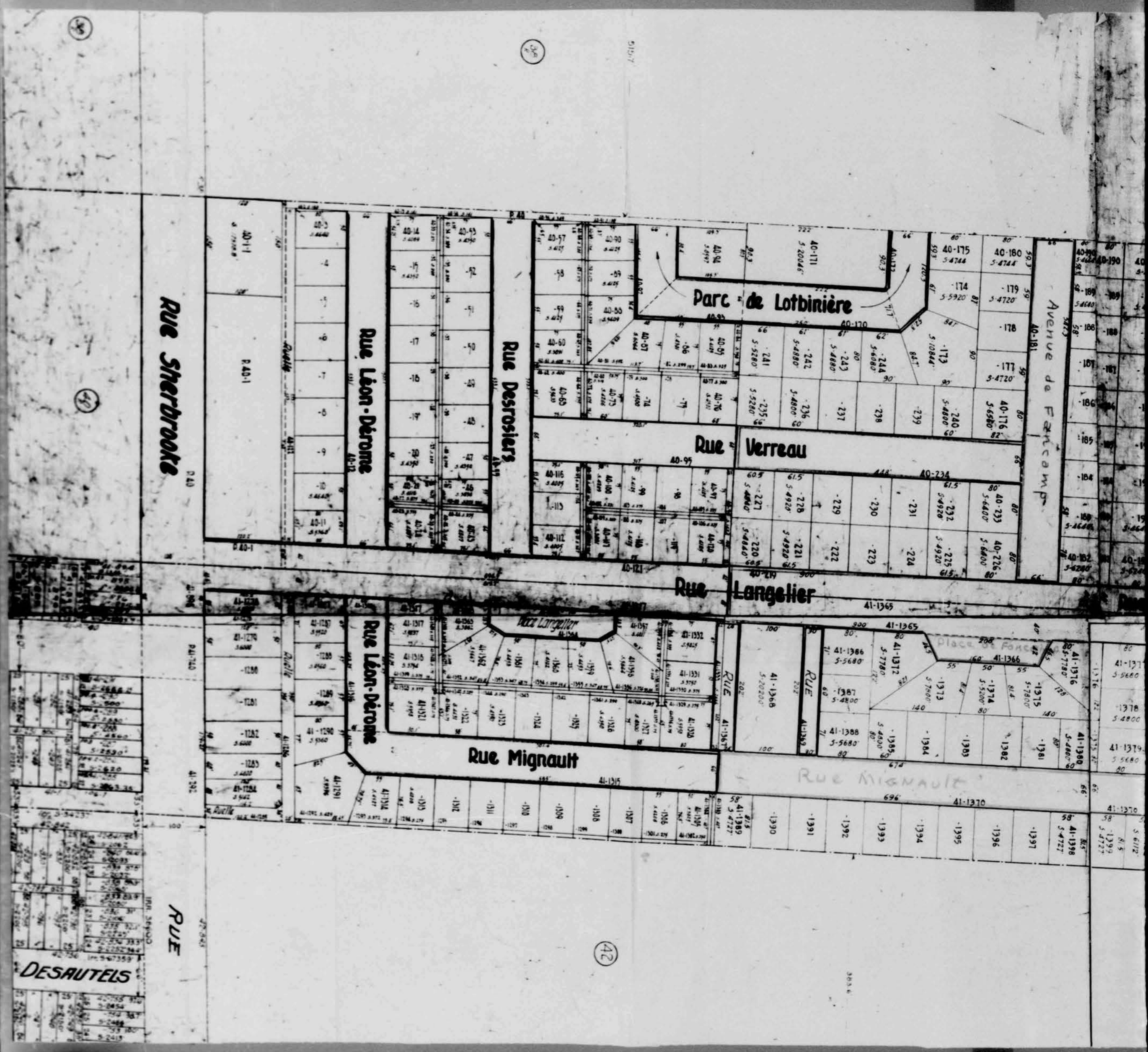
R. 3338.3



ILLISIBLE



R. 32 98.3



ILLISIBLE